

## **CAPD du 29 mai 2012**

### **Déclaration du SNUipp-FSU 52**

Monsieur le Directeur Académique

L'équipe départementale du SNUipp-FSU 52 vous souhaite la bienvenue dans notre département.

Comme vous le savez le SNUipp est très attaché au rôle du paritarisme et à l'expression d'un vrai débat démocratique dans les différentes commissions. Nous souhaitons que le travail paritaire engagé ici se poursuive.

Les cinq dernières années ont été marquées par une politique antisociale qui, dans l'éducation, s'est traduite par la suppression de 80000 postes, par un ensemble de réformes dévastatrices et une mise à mal des valeurs qui fondaient l'école républicaine en promouvant l'individualisation à outrance et la concurrence en lieu et place de moyens donnés pour une réelle égalité des chances et la réussite de tous. Les enseignants n'ont pas été épargnés : les personnes, leur travail et leur investissement ont été méprisés.

Si nous attendons beaucoup des décisions qui seront prises au niveau national, il nous semble aujourd'hui nécessaire de ré-ouvrir un certain nombre de chantiers au niveau départemental :

- Les réunions d'informations syndicales d'abord : tous les personnels doivent pouvoir bénéficier du volume horaire inscrit dans les textes, y compris sur les heures devant élèves. Dès septembre 2012, chaque collègue aura droit à trois RIS. Nous souhaitons les placer pendant le temps de classe.

- Au sujet des barèmes : nous vous rappelons notre attachement au respect des barèmes et à la transparence de toutes les opérations de gestion collective des personnels (mouvement, promotions, formation continue, etc.). A ce sujet, cela fait plusieurs années que l'attribution des stages de formation continue n'est pas présentée en CAPD malgré nos nombreuses demandes. Les délégués des personnels doivent être associés à cette opération et les documents de travail leur être fournis.

- La mobilité des personnels :

Concernant le mouvement départemental, nous déplorons le faible taux de participants mutés (41,14%), taux le plus faible depuis 4 ans.

De plus, nous tenons à rappeler que nous sommes formellement opposés à la communication des projets d'affectations aux collègues avant la CAPD et souhaitons un changement à ce niveau là également.

Les résultats des mutations inter-départementales sont très faibles eux aussi. Avec moins de 16% des demandes satisfaites, ce sont seulement 11 collègues qui ont obtenu leur mutation pour la rentrée 2012. De nombreux collègues sont pénalisés et doivent remettre en question leurs choix de vie professionnelle et personnelle, certains allant jusqu'à demander leur mise en disponibilité entraînant perte de salaire et ralentissement de carrière. Nous ne pouvons nous satisfaire de cette situation.

Le manque d'attractivité de la Haute-Marne ne saurait être seul mis en cause et des solutions devront être trouvées au plus vite afin de favoriser cette mobilité des personnels pour laquelle des engagements ont pourtant été pris par les ministres successifs.

Pour autant, nous refusons que la solution soit celle de l'année dernière, à savoir limiter les temps partiels sur autorisation. Dans cette gestion à court terme, les personnels ne sont plus que de simples variables d'ajustement. En effet, l'annonce, au mois de juin 2011, du refus de tout temps partiel sur autorisation, y compris pour les reconductions tacites avait placé de nombreux collègues, à la veille des vacances, dans une situation très critique. Au final, 21 demandes ont été accordées mais dans quelles conditions ! Et ce sont malgré tout encore 25 demandes qui avaient été refusées.

Mme la Directrice Académique avait alors pris l'engagement de demander plus de moyens humains en Haute-Marne et notamment une meilleure répartition académique des lauréats au concours en fonction des besoins. Nous espérons que ce travail d'anticipation sera réalisé afin de respecter au maximum le choix de vie des personnels.

Nous avons sollicité la tenue d'un CTSD sur différents points, nous vous demandons donc de le réunir pour définir également les besoins et envisager une nouvelle carte scolaire adaptée aux réalités du département dans le cadre des créations de postes annoncées par le Ministère pour la rentrée 2012.

Outre cette annonce, le Ministère de l'Education Nationale a également pris une mesure d'urgence concernant les évaluations nationales CE1-CM2. Le Ministre a réaffirmé ses intentions par communiqué de presse.

Pendant cinq années, les enseignants ont subi les pressions voire le mépris de leur hiérarchie. Les décisions ministérielles étaient appliquées avec beaucoup de zèle dans les départements, les circonscriptions au nom du pilotage et de l'obéissance. Aujourd'hui, nous attendons de la hiérarchie la restauration d'un climat de confiance et surtout de respect envers les enseignants. Ainsi, alors même que notre ministre a clairement remis en cause le principe de ces évaluations, et ce, dès le 8 mai, nous ne comprenons pas que les consignes données au niveau départemental aient été si longues à arriver et si peu précises.

Pour terminer, nous tenons à signaler la qualité du travail et des échanges que nous avons avec les services concernant notamment le mouvement. Nous les en remercions.